

Annexe 2
Tarifs accompagnant le
règlement d'utilisation des
Bibliothèques municipales

LC 21 631. 1

(Etat le 1^{er} octobre 2016)

Tarifs annoncés en francs suisses

1. Carte refaite suite à une perte ou détérioration 5.50

2. (Abrogé)

3. Photocopie

Photocopie noir et blanc, A4 ou A3, par copie 0.20

4. Taxe forfaitaire de traitement

En cas de perte ou détérioration, par document 5.-

5. Montant des indemnités de retard

Emprunteur-euse adulte

2^e semaine de retard et 3^e semaine de retard

Indemnité par document 1.50

Indemnité par périodique 0.50

4^e semaine de retard

Indemnité par document 3.50

Indemnité par périodique 1.00

Frais administratifs pour lettre de rappel envoyée à la 6^e semaine de retard 15.-

Les indemnités de la 4^e semaine de retard restent dues.

Emprunteur-euse jeune

4^e semaine de retard

Indemnité par document ou périodique 0.50

Frais administratifs pour lettre de rappel envoyée à la 6^e semaine de retard 6.-

Les indemnités de la 4^e semaine de retard restent dues.

Emprunteur-euse collectivité

2^e semaine de retard et 3^e semaine de retard

Indemnité globale 2.-

4^e semaine de retard

Indemnité globale 10.-

Frais administratifs pour lettre de rappel envoyée à la 6^e semaine de retard 15.-

Les indemnités de la 4^e semaine de retard restent dues.